



Wallonie

Ville de Châtelet



## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de :

- permis d'urbanisation
- modification de permis d'urbanisation
- **permis d'urbanisme**
- permis d'urbanisme de constructions groupées
- ~~certificat d'urbanisme n°2~~

Le demandeur est **Madame SKORUPKA Nathalie**.

Le terrain concerné est situé à **6200 CHÂTELET, Sentier des Gaures 81** et cadastré **Châtelineau 2 (3) section B n° 173A3**.

Le projet consiste à **implanter une palissade en béton sur la partie arrière gauche de l'habitation**.

et présente la caractéristique suivante :

**Le projet s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour le motif suivant :**

- Point 8.2.2. (p.66): " En outre, aux limites entre les propriétés privées peuvent être autorisées : les clôtures formées de dalles et de poteaux de béton lisse, de teinte gris clair, soigneusement mis en oeuvre et parfaitement alignées et d'aplomb".

**Les panneaux de béton envisagés seraient de teinte gris anthracite (RAL 7016).**

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, sauf le mardi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – Service Urbanisme – rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme, téléphone : 071/243.244, mail : urbanisme@chatelet.be, dont le bureau se trouve rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 20/09/2019 au 04/10/2019 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – rue Gendebien 55 à 6200 CHÂTELET
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chatelet.be

A Châtelet, le 09/09/2019

Le Directeur général f.f.,

Julie MARECHAL



Pour le Bourgmestre,  
L'Echevin délégué,  
(délégation du 11/12/2018)

Marc VANDENBOSCH